Nom : Lecoultre

Prénoms : Auguste Joseph. Surnom :

Numéro du recrutement : 1880 [illegible]

Classe de mobilisation : 1880

ÉTAT CIVIL.

Né le 17 Décembre 1860, à Ainethun, canton de Desvres, département du Pas de Calais, résidant à Ainethun, canton de Desvres, département du Pas de Calais, profession de Domestique

fils de Théophile Jean Marie et de Marie Adeline, domiciliés à Ainethun, canton de Desvres, département du Pas de Calais

N° 37 de tirage dans le canton de Desvres

SIGNALEMENT.

Cheveux gris, sourcils blonds
yeux bleus, front ordinaire
nez rond, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 61 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) 1. E. 3 ; militaire (2) non exercé

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon Pour le Service

Compris dans la 2e partie de la liste du recrutement cantonal. (1re portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, désertions, etc.)

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Dans l'armée active : Infanterie — Numéro du corps ou régiment de recrutement.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : Régt d'Infie Bonne 8e ; Régiment régt de Renvoi 106e

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve : 7e Régt Tal d'Inf. 24 106e ; 299

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er juillet 1886

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1re période d'exercices dans le 8e de ligne du 1er au 28 Octobre 1887 — Numéro au contrôle spécial du recrutement : 2448

Régiment d'Infanterie de Bonne 8e

A accompli une 2e période d'exercices dans le 9e Régt d'Infie du Jour 21 Tr 89. — 2440

Passé dans l'armée Territ le 1 Nov 1891

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Période au 7e Regt Territ. d'Infanterie du 28 Septembre au 11 Octobre 1896 — 806 / 806

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
2 Juin 1883	Hennevaux	St Omer	R

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er juillet 1886	1er Juillet 1890	1er Juillet 1895	1er Juillet 1900
		1er 1891	1er 1896	1er 1906.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.